

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 15 septembre 2023

N° P234137 - DEC/1

et annexe de 3 pages

Matériau présenté par : FAST Spa
Via Luppia Alberi 170
35044 - Montagnana (PD)
Italie

Marque commerciale : Panel PU Sp.25
Panel PU Sp.50

Description sommaire :
Composition globale : Matériau composé d'une âme en mousse de polyuréthane ignifugée dans la masse référencée EUROPOL RGB 401A (25 mm et 50 mm - 45kg/m³), recouverte sur chaque face d'une tôle acier (0,6 mm).

Utilisation : Panneau pour AHU
Masse volumique : (459 ± 46) kg/m³ (déterminée par le LNE)
Epaisseur : 25 à 50 mm
Coloris : Gris

Rapport d'essais : N° P234137 - DEC/1 du 15 septembre 2023
Nature des essais : Détermination du classement selon NF P 92-507 (février 2004)
Essai par rayonnement selon NF P 92-501 (décembre 1995), trait de scie et calfeutrage

Classement : **M1** SUR LA FACE AVEC TRAIT DE SCIE

VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITEE A PRIORI

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P234137 - DEC/1 annexé. Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 4 pages**.

Trappes, le 15 septembre 2023



**Le Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie**

Thibaut CORNILLON

RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 15 septembre 2023

N° P234137 - DEC/1

1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Caractéristiques attestées par le demandeur :

La validité des résultats peut être affectée par ces informations. Pour ces résultats, la responsabilité du LNE se limite à sa contribution à leur élaboration.

Demandeur de l'essai : FAST Spa
Date et référence de la commande : Commande n° 15275 du 21/07/2023
Producteur : FAST Spa
Via Luppia Alberi 170
35044 - Montagnana (PD)
Italie
Marque commerciale et référence : Panel PU Sp.25
Panel PU Sp.50
Composition globale : Matériau composé d'une âme en mousse de polyuréthane ignifugée dans la masse référencée EUROPOL RGB 401A (25 mm et 50 mm - 45kg/m³), recouverte sur chaque face d'une tôle acier (0,6 mm).

Masse volumique : 45 kg/m³

Epaisseur : 25 - 50 mm

Coloris : Gris

Caractéristiques déterminées par le
LNE :

Masse volumique : (459 ± 46) kg/m³

Epaisseur : (25,3 ± 2,6 et 49,5 ± 5,0) mm

Coloris : Gris



3. MODALITES DES ESSAIS

Date de réception des éprouvettes : 07/08/2023

Conditionnement des éprouvettes préalablement aux essais :

Les éprouvettes, éventuellement placées sur leurs subjectiles, sont conditionnées avant essai dans une atmosphère à (23 ± 2) °C et (50 ± 5) % d'humidité relative pendant sept jours ou jusqu'à obtention de la masse constante (cas des matériaux livrés humides, ou de forte épaisseur).

La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g (on prendra la plus grande valeur de masse).

Date de réalisation des essais : 14/09/2023

4. RESULTATS

4.1. ESSAI PAR RAYONNEMENT SELON NF P 92-501 (DECEMBRE 1995)

4.1.1. Détermination du mode le plus défavorable

	Eprouvette 1 25 mm	Eprouvette 2 50 mm
Masse (g)	1399,90	1625,10
Percement	Non	Non
Moment de la 1ère inflammation face exposée : t1 (s)	377	484
Moment de la 1ère inflammation face non exposée : t2 (s)	–	–
Somme des hauteurs de flamme ΣH (cm)	165	183
Somme des durées de combustion effective $\Sigma \Delta T$	748	651
$Q = \frac{100 \times \Sigma H}{t \sqrt{\Sigma \Delta T}}$	1,6	1,5
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non
Chute de gouttes enflammées	Non	Non

suite du rapport page suivante

4.1.2. Poursuite des essais selon le mode le plus défavorable

25 mm	Eprouvette 3	Eprouvette 4	Eprouvette 5	Eprouvette 6	
	–	–	–	–	
Masse (g)	1399,90	1397,40	1402,10	1376,60	
Percement	Non	Non	Non	Non	
Moment de la 1ère inflammation face exposée : ti1 (s)	377	360	348	328	
Moment de la 1ère inflammation face non exposée : ti2 (s)	–	–	–	–	
Somme des hauteurs de flamme ΣH (cm)	165	153	192	150	
Somme des durées de combustion effective ΣΔT	748	826	696	848	Moyenne =
$Q = \frac{100 \times \Sigma H}{ti \sqrt{\Sigma \Delta T}}$	1,6	1,5	2,1	1,6	1,7
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non	
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non	

5. OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS

Conformément à la norme NF P 92-507 §3.2.9.a), les essais ont été réalisés avec trait de scie et calfeutrage des chants.

Trappes, le 15 septembre 2023



Le Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie

Thibaut CORNILLON

Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons, aux produits ou matériels soumis au LNE et tels qu'ils sont définis dans le présent document.